

**APPEL D'OFFRES EN TRAVAUX DE CONSTRUCTION**  
**241, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau (Québec) J8Y 6L2**  
**Déconstruction, décontamination et bureau de chantier**  
**Construction d'un nouvel hôpital universitaire en Outaouais**  
Numéro de projet 525433  
Numéro de contrat 44546103 / Numéro SE@O 20141028

## **ADDENDA N° 3**

**12 juin 2026**

Les dispositions apparaissant au présent addenda ont pour objet de préciser, clarifier ou modifier certaines informations contenues dans les documents contractuels relativement au projet susmentionné.

### **1. REPORT DE LA DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS**

La date limite de réception des soumissions est reportée au **2 juillet 2026**, de sorte que les soumissions devront être reçues au plus tard à cette date à 15 h, heure du Québec.

### **2. ADDENDAS TECHNIQUES**

Les addendas techniques suivants font partie intégrante du présent addenda :

**Architecture :**

Addenda no A-02 émis en date du 9 juin 2026

Devis : 2 pages

Plans : 6 pages

**Ingénierie :**

Addenda no ING-003 émis en date du 10 juin 2026

Devis : 12 pages

Plans mécanique : 5 pages

Plans civil : 1 page

### **3. DATE PROBABLE DU DÉBUT DES TRAVAUX**

- a) La section « Durée des travaux » de l'*Avis d'appel d'offres* est supprimée et remplacée par ce qui suit :

Les travaux requis en vertu du présent appel d'offres doivent être complètement terminés en 70 semaines (incluant les jours fériés, les jours de congé annuel obligatoire (ex : les vacances de la construction) et les délais requis pour l'approvisionnement des matériaux/équipements) à compter de la date prévue au contrat ou dès la réception d'une autorisation écrite de la Société.

La date probable du début des travaux est entre le **17 août et le 21 septembre 2026**.

- b) L'article 2.0 « Date probable du début des travaux » des *Instructions complémentaires* est supprimé et remplacé par l'article suivant :

#### **2.0 DATE PROBABLE DU DÉBUT DES TRAVAUX**

Entre le **17 août et le 21 septembre 2026**.

#### 4. PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX INTERVENANTS

L'article 3.0 « Présentation des principaux intervenants » des *Conditions générales complémentaires* est modifié par le remplacement du texte « Ingénieurs en sols et matériaux » par « Ingénieurs en sols et matériaux (aussi désigné comme Professionnel en hygiène industrielle ou Consultant en environnement) ».

#### 5. TRAVAUX PAR PHASES

Le premier alinéa de l'article 27.0 « Travaux par phases » des *Conditions générales complémentaires* est supprimé et remplacé par l'alinéa suivant :

Les travaux visés par le présent contrat sont réalisés en trois phases selon les délais de réalisation des travaux suivants :

- Phase A - Alimentation du CFPPQ (électricité, télécommunications, gaz, eau potable, égout sanitaire) : à coordonner par l'Entrepreneur selon son échéancier de réalisation et en respect des exigences contractuelles ;
- Phase B - Bureau de chantier du CISSSO-SQI-ESTE dans le bloc 500 : été 2026 au 1<sup>er</sup> avril 2027 ;
- Phase C - Déconstruction et décontamination : été 2026 au **14 décembre 2027**.

##### **Demande d'équivalence**

Toute mention dans les plans et devis relativement aux demandes d'équivalence en cours d'appel d'offres est nulle et sans effet. Seules les instructions contenues aux *Instructions aux soumissionnaires* ou aux *Instructions complémentaires* sont applicables.

##### **Référence à un produit**

Toute référence à un produit dans les plans et devis est à titre informatif et peut faire l'objet d'une demande d'équivalence selon le processus de demande d'équivalence de certains biens en cours d'appel d'offres (*Instructions aux soumissionnaires*) ou en cours de contrat (*Conditions générales*), sauf s'il est indiqué expressément après la mention du produit spécifié dans les plans et devis : « sans possibilité d'équivalent ».

##### **Transmission des plaintes**

Toute personne qui désire formuler une plainte sur le contenu du présent addenda, conformément à l'article 40 de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*, doit s'adresser à l'Autorité des marchés publics selon la procédure prévue sur le site Internet de cette dernière, et ce, au plus tard deux jours avant la date limite de réception des soumissions.

**FIN DE L'ADDENDA**